



udi[★]

LE CENTRE DROIT

27

MESURES

**POUR FÉDÉRER LES EUROPÉENS
SUR DE GRANDS PROJETS STRATÉGIQUES**

SOMMAIRE

- P.6** **Made in Europe**
- P.10** **Un continent vert**
- P.16** **Pour une Europe souveraine**
- P.21** **Une Europe qui protège**
- P.28** **L'Europe des territoires**
- P.32** **L'Europe de la jeunesse**
- P.37** **Des moyens pour l'Europe**

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Depuis sa création, **le projet européen n'a jamais été autant dégradé**. Déstabilisée par le Brexit, sa cohésion mise à mal en raison des conflits qui se rapprochent de nos frontières, **l'Union européenne est attaquée de toutes parts par des populistes qui instillent la tentation des replis nationalistes** : ils rêvent de transformer le Parlement européen en agora outrancière, à l'instar des extrêmes à l'Assemblée nationale depuis 2022.

Pourtant, face aux dangers sans cesse croissants du monde et l'émergence de puissances continentales, **nous n'avons jamais eu autant besoin d'Europe pour défendre nos souverainetés, nos modes de vie et notre modèle économique et social**.

À chaque fois que la construction européenne a hoqueté, notre famille politique a insufflé de nouvelles perspectives, de nouveaux espoirs. **De Jean Monnet à Simone Veil, de Robert Schuman à Valéry Giscard d'Estaing**, ce sont toujours **les centristes et démocrates-sociaux qui ont relevé l'étendard européen et su fédérer les Européens autour de grands projets stratégiques**.

C'est le sens aujourd'hui du projet européen de l'UDI élaboré au cours de ces derniers mois autour de Louis Giscard d'Estaing et de James Chéron que je remercie pour leur investissement. Les 27 mesures qui composent ce projet, ont une seule ambition : **relancer l'Europe pour affronter à armes égales les défis du siècle**.

C'est ce projet que l'UDI défendra lors des élections européennes de juin prochain, rassemblée avec tous celles et ceux qui partagent cette vision ambitieuse de l'Europe.

Hervé
MARSEILLE

Président de l'UDI
Président du groupe Union Centriste au Sénat



AVANT-PROPOS



Notre Europe, notre liberté. Depuis 2019, l'Europe a connu de graves crises qui nous ont mis à l'épreuve et auxquelles nous continuons à faire face : la pandémie de la Covid-19, l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie et l'inflation qui en résulte. De ces crises, nous retenons une leçon essentielle pour notre destin commun : **nos démocraties, nos libertés, notre paix et nos opportunités économiques ne sont jamais acquises.** La situation actuelle est grave et l'heure n'est pas à promouvoir une Europe des populismes qui détricoterait notre Union. Au contraire, **nous avons besoin d'une Europe ayant les moyens d'apporter une réponse efficace et décisive aux grands défis de notre temps.**

Or, nous savons que l'Europe peut se donner les moyens de sa puissance : achat commun de vaccins pour sortir de la pandémie en un temps record ; plan de relance basé sur un emprunt commun permettant à nos économies de tenir les chocs ; solidarité économique et militaire exceptionnelle pour l'Ukraine dans sa lutte

légitime. **Nous avons accompli ce qui était pourtant unimaginable il y a cinq ans grâce à des mécanismes créant de la confiance et de la flexibilité.** Cette « méthode européenne » marche. L'UE a démontré qu'elle peut et qu'elle doit agir sur ce qui est important, quand c'est important.

Avec ce document programmatique, l'UDI apporte des propositions concrètes sur l'avenir de l'Europe. Au niveau européen, l'ALDE, dont est membre l'UDI, est unie avec ses partenaires centristes vers un objectif clair : **se battre pour une Europe sûre et prospère pour ses citoyens.** La liberté n'est pas gratuite. Nous devons tous la payer. Ensemble, nous pouvons surmonter les menaces sur notre sécurité intérieure et extérieure, les défis économiques et la crise climatique. Ne cédon pas aux chantages du déclinisme et du défaitisme. **En juin 2024, nos idées devront triompher. Il en va de l'avenir de notre continent, de sa prospérité et de sa sécurité pour les prochaines décennies.**



Timmy
DOOLEY

Co-président de l'ALDE Party
Sénateur (Fianna Fail) irlandais



Ilhan
KYUCHYUK

Co-président de l'ALDE Party
Député européen (DPS) bulgare

INTRODUCTION

Les Mardis de l'Europe

2024 est LA grande année des élections dans le monde : Russie, États-Unis, Inde, Algérie, Afrique du Sud, Iran, Royaume-Uni, Indonésie, Congo, Pakistan... Le risque politique est d'autant plus inédit qu'il intervient dans un contexte international particulièrement instable : guerre en Ukraine, conflit israélo-palestinien, rapports de forces dans les océans... Les alliances historiques entre les grandes démocraties pourraient par ailleurs être remises en cause. Et le poids de beaucoup d'États est désormais à relativiser : à titre d'exemple, seuls 21 pays ont un PIB supérieur aux 611 milliards de dollars de revenus de Walmart, l'entreprise la plus riche du monde.

L'élection européenne de juin 2024 est donc capitale : **soit l'Europe se renforce pour peser dans ce monde hélas réel ; soit nos pays et nos sociétés deviendront les jouets des géants dont nous ne sommes pas.** À l'UDI, nous y voyons une opportunité !

Fidèle à la méthode de construction participative du fondateur de notre parti, Jean-Louis Borloo, **le Président Hervé Marseille a souhaité que les**

adhérents écrivent collégalement le projet que nous porterons. Durant cinq mois, au cours de nombreuses réunions, un groupe de volontaires a auditionné des invités et débattu d'objectifs et de moyens.

Conformément à nos convictions attachées au respect de la force de tous les territoires, de leurs acteurs, des corps intermédiaires, en pleine cohérence avec le principe de subsidiarité qui doit prévaloir dans la répartition de bon sens des compétences entre les strates institutionnelles, dans la continuité du projet toujours moderne porté par Jean-Christophe Lagarde en 2019, nous avons rédigé **27 propositions dans la droite ligne de l'espérance et de l'exigence européennes qui fondent notre famille politique depuis Valéry Giscard d'Estaing et Simone Veil.**

Plus que jamais nous sommes Européens, nous voulons que la France compte en Europe, et que l'Europe compte dans le monde !



Louis

GISCARD d'ESTAING

Vice-président de l'UDI
Ancien Vice-président de l'Assemblée nationale
Conseiller régional d'Auvergne-Rhône-Alpes
Maire de Chamalières



James

CHÉRON

Secrétaire national UDI aux Affaires européennes
International officer de l'ALDE Party
Vice-président de l'Île-de-France
Maire de Montereau-Fault-Yonne

MADE IN EUROPE



Alors que l'Europe représentait 30% du PIB mondial en 2005, en moins de 20 ans, sa part a chuté à 15%, tandis que la France n'est plus que la 7^{ème} puissance économique mondiale. Pour défendre notre modèle économique et social et lutter à armes égales avec les puissances continentales émergentes, nous devons en finir avec la naïveté.



1 CONSACRER 3% DU PIB DES ÉTATS MEMBRES À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION

- **Tous les États membres porteront leur budget R&I à 3% de leur PIB (conformément à l'objectif fixé par l'UE).**
- **Un tiers de ces recettes (1% du PIB) abondera le budget européen R&I pour muscler le programme « Horizon Europe » et garantir une stratégie européenne d'innovation et de mutualisation de la recherche.**

De tous temps, les nations les plus puissantes sont celles qui étaient à la pointe du progrès. **Pour rester dans le concert des puissances mondiales, il est impératif pour l'Europe d'être technologiquement compétitive.**

De plus, **l'innovation est créatrice d'emploi** et elle offre des avantages aux consommateurs et aux employeurs, tout en améliorant la qualité de la vie (santé, environnement, etc.).

En apparence, la part du budget « Recherche et Innovation » de l'UE est satisfaisante puisqu'elle représente 8% de son budget (soit 14 milliards). Mais cet effort européen ne masque pas que **les budgets des États membres (2,3% du PIB en moyenne, 2,2% en France) sont en-dessous des objectifs fixés par l'UE elle-même à 3% et très en-dessous des autres puissances (USA 3,5%, Japon 3,3%).**

À titre d'exemple, **quand l'UE a investi 2 milliards en 2022 sur l'Intelligence Artificielle, à elle seule, la société Meta (Facebook) a investi 15 fois plus (30 milliards) !**

Après le plan septennal « Horizon 2020 », **l'UE a redéployé un plan RDT pour la période 2021-2027 dénommé « Horizon Europe », adopté le 27 avril 2021. Il est doté de 95,5 milliards sur 7 ans. En outre, les PME européennes doivent être bénéficiaires d'au moins 20% de ce budget.**

Le Parlement européen fait souvent preuve de plus de volontarisme intégrateur que les États membres. Il plaide pour une forte augmentation des dépenses de recherche pour renforcer notre compétitivité. Mais les États privilégient souvent la recherche nationale et se font trop souvent concurrence au lieu de mutualiser leurs projets.



2 UN OFAC EUROPÉEN POUR ASSURER LA RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE AVEC LES AUTRES PUISSANCES

- Créer une Agence européenne de contrôle des actifs internationaux (AECAI), sur le modèle de l'OFAC américain pour lutter à armes égales.
- Cette agence devra notamment s'assurer que les règles antidumping et contre le travail des enfants de l'OMC soient respectées.

Les marchés publics représentent aujourd'hui 15% à 20% du PIB mondial. Or, par pureté idéologique libérale, l'Europe fait preuve de naïveté en la matière : **90% des marchés publics européens sont ouverts aux entreprises étrangères, contre 32% seulement aux USA et presque 0% en Chine.**

Comment pouvons-nous accepter qu'une entreprise japonaise remporte un appel d'offres de 8 milliards en Europe alors que les Japonais réservent les marchés sensibles à leurs seules entreprises nationales ?

Le 17 juin 2022, le Conseil européen a adopté un règlement visant à promouvoir la réciprocité dans l'accès aux marchés publics internationaux. Cet acte législatif doit permettre de garantir aux entreprises de l'UE un accès et des conditions de concurrence équitables au sein des marchés publics de pays tiers, augmentant ainsi les

débouchés commerciaux de ces entreprises. Cette limitation d'accès peut intervenir soit par le biais d'une **pénalité appliquée à la notation des offres** présentées par les opérateurs économiques de ce pays, soit **par l'exclusion totale de ces offres des procédures d'attribution.**

Mais comment appliquer une sanction sans gendarme pour arrêter les contrevenants ?

Les USA ont créé un *Office of Foreign Assets Control (OFAC)* qui veille à l'application des sanctions internationales américaines. Il emploie 200 personnes et dispose d'un budget de 30 millions de dollars.

L'OFAC leur a permis d'imposer 20 milliards de dollars d'amendes à des sociétés européennes au motif qu'elles violeraient des lois américaines sur l'embargo ou la corruption.

**MADE
IN EUROPE**



3 PROTÉGER LES CONSOMMATEURS, NOTRE AGRICULTURE ET NOTRE COMPÉTITIVITÉ

- En interdisant l'importation d'aliments traités avec les 300 molécules interdites par l'Union européenne pour garantir la santé des consommateurs et protéger nos agriculteurs.
- La même règle sera appliquée pour les produits industriels.

Nos agriculteurs et nos entreprises sont doublement pénalisés :

- d'une part, parce que **des normes sanitaires (légitimes mais contraignantes) leurs sont imposées**, ce qui augmente leur coût de production ;
- et, d'autre part, parce que les produits importés ne relèvent pas des mêmes règles.

Cette situation est ubuesque puisque **cela pénalise la compétitivité de nos producteurs, sans protéger les citoyens européens** qui consomment des aliments ou achètent des produits ne respectant pas nos propres normes européennes de production.

Or, il est possible d'agir puisqu'en décembre 2022 un accord européen a été passé pour interdire l'importation de produits issus de la **déforestation** (cela concerne de nombreux produits alimentaires, comme la viande bovine, le cacao, le café ou l'huile de palme). Il est temps d'en faire autant pour les aliments et les produits traités avec des molécules interdites par l'Union européenne.

UN CONTINENT VERT

Certes, l'Europe ne représente plus aujourd'hui que 15% des émissions carbone mondiales, contre 42% il y a 60 ans. Pour autant, celles-ci ont progressé de 25% sur la même période et, ramené à la population, un Européen produit plus de carbone qu'un Chinois. Les excès des autres puissances ne peuvent nous exonérer de nos propres responsabilités pour lutter contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air. S'engager dans une économie décarbonée et les technologies vertes est également une opportunité économique pour devenir un continent pionnier des industries du futur.



4 UN « LIVRET E » EUROPÉEN POUR INVESTIR 200 MILLIARDS D'EUROS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- Créer un Livret Européen Ecologique (Livret E), sur le modèle du livret A (pour le logement) et du Livret Développement Durable et Solidaire (LDDS) français.
- Ce livret E serait défiscalisé et permettrait de financer par l'épargne privée un *green new deal* ambitieux de 200 milliards d'euros.

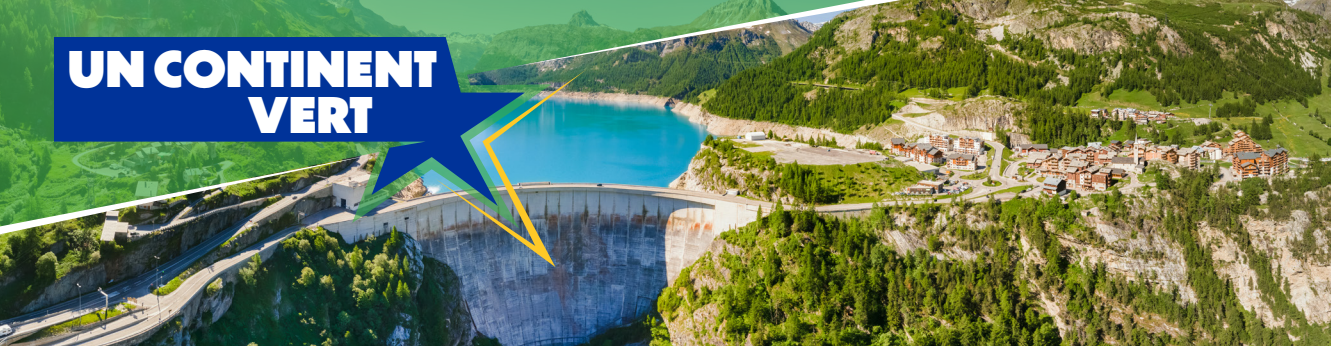
Ce Livret E serait **géré par la Banque européenne d'investissement** qui a démontré son ambition en matière d'investissements d'avenir.

Ces 200 milliards seraient prioritairement consacrés à :

- la recherche dans les **technologies vertes** ;
- la recherche et l'industrie **hydrogène** ;
- la **rénovation thermique** des bâtiments ;
- de nouvelles techniques de **sélection végétale**.

Ce Livret E serait défiscalisé, ce qui permettrait à chaque citoyen européen de **gagner de l'argent tout en finançant la transformation et la modernisation de notre économie**.

En s'appuyant sur l'épargne privée, ce Livret E permettrait également d'engager des investissements d'avenir sans grever les finances de l'Union européenne.



5 DES CLAUSES DE SAUVEGARDE SPÉCIALES DANS LES ACCORDS COMMERCIAUX

- Établir des clauses de sauvegarde spéciales dans les accords commerciaux avec les pays qui ne respectent pas l'accord de Paris.

L'accord de Paris n'est pas contraignant. Rien n'oblige un État signataire à respecter ses engagements.

En revanche, en 2022, l'Union européenne a importé 3 000 milliards d'euros de marchandises. En tant qu'importateur majeur, **l'Europe peut faire pression économiquement sur les pays exportateurs pour qu'ils respectent les accords pour le climat.**

Utiliser ce levier économique est une nécessité puisque, quels que soient les efforts de ses États membres, **l'Europe ne représente que 15% des émissions carbone mondiales (et la France à peine plus d'1%).**

Ainsi, nous proposons que, **lorsque l'Union européenne signera un accord commercial, elle devra inclure systématiquement des « mesures de sauvegarde spéciale » pour en modifier les conditions** en cas de non-respect des objectifs de l'Accord de Paris pour le climat.

6 RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'EAU DE 20% ET AUGMENTER L'UTILISATION DES EAUX USÉES RETRAITÉES

- Réduire de 20% l'utilisation d'eau potable, grâce à un grand plan européen de rénovation des logements pour généraliser l'utilisation des eaux usées retraitées dans les sanitaires des logements.

Depuis plusieurs décennies, l'Union européenne s'est beaucoup investie sur la question de la **qualité de l'eau** pour les consommateurs (réduction de l'azote et du phosphore).

En revanche, beaucoup d'États membres – dont la France – ont pris du **retard sur la question de la quantité des ressources en eau et donc sur le traitement et la réutilisation des eaux usées.**

À titre d'exemple, en France, seules 0,3% des eaux potables sont retraitées ; alors que ce taux est de 8% en Italie, 14% en Espagne et, à titre de comparaison, de 80% en Israël.

S'il y a encore beaucoup de pédagogie à faire pour augmenter la part d'eau retraitée dans l'agriculture, il y a des secteurs où l'effort peut être immédiat.

20% de notre consommation d'eau provient

des sanitaires. À chaque fois qu'une chasse d'eau est tirée, 9 litres d'eau sont évacués (soit l'exact équivalent d'un pack d'eau minérale). Sur une année, cela représente 11 000 litres par personne, soit **100 milliards de litres d'eau par an qui partent en France dans les égouts.**

Il existe aujourd'hui des techniques qui permettent de dissocier dans un logement les tuyauteries d'eaux destinées à la consommation (lavabo, évier) de celles destinées aux sanitaires (qui n'a pas besoin de répondre aux mêmes normes de traitement).

Il est urgent de **soutenir la rénovation de l'alimentation en eau des logements.**



7 TAXE CARBONE AUX FRONTIÈRES DE L'EUROPE : DÉFENDRE NOTRE INDUSTRIE EN TAXANT TOUTES LES IMPORTATIONS POLLUANTES

- Pour réduire les émissions carbone tout en défendant réellement notre industrie, nous devons revenir à l'esprit initial de la taxe carbone aux frontières de l'Europe.
- Taxer plus fortement l'importation des produits finis et semi-finis que celle des produits bruts.

L'UDI a été la première formation politique à défendre le principe d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe pour permettre à la fois :

- de taxer les importations polluantes et néfastes pour le climat ;
- de favoriser notre réindustrialisation puisqu'elle rend plus compétitive la production en Europe en pénalisant les États dans le mix énergétique demeure trop dépendant des énergies fossiles ;
- et de créer des ressources nouvelles propres pour le budget de l'Union européenne (50 milliards de recettes annuelles pouvant être attendus).

S'inspirant de cette proposition l'Union européenne a adopté un Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) qui est entré dans sa phase d'essai déclarative, le 1^{er} octobre 2023.

Le MACF n'entrera en vigueur qu'en 2026 et montera en puissance jusqu'en 2034 pour les « marchandises à forte intensité carbone » des secteurs du fer et de l'acier, de l'aluminium, des engrais et de l'électricité.

Toutefois, ce MACF qui devait être à la fois vertueux pour le climat et notre économie en favorisant la réindustrialisation du continent s'est transformé en un mécanisme pervers à l'impact limité sur l'écologie et contreproductif pour l'économie européenne.

Les industriels européens qui défendaient à l'origine la taxe carbone contestent aujourd'hui ce MACF.

En effet, seuls les produits bruts sont concernés. En conséquence, les industries obligées d'importer des matières premières seront taxées et verront leur coût de production augmenter.



UN CONTINENT VERT

Symétriquement, **les produits finis ou semi-finis (avec les mêmes matériaux) échappent au MACF**. C'est donc une incitation kafkaïenne à produire intégralement hors d'Europe !

En outre, l'effet collatéral sera l'**augmentation des importations et donc une aggravation de l'empreinte carbone**. Le double effet inverse de celui escompté !

Nous proposons donc de revenir à l'esprit initial de la taxe carbone que nous proposons en 2019 :

- **prendre en compte les produits finis et semi-finis dans le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières ;**
- **taxer plus fortement l'importation des produits finis et semi-finis que celle des produits bruts.**



POUR UNE EUROPE SOUVERAINE

Souverainetés énergétique, alimentaire, sanitaire, numérique : contrairement à ce que les populistes prétendent, la France - qui ne représente plus qu'1% de la population mondiale - n'est plus en situation d'assurer seule sa souveraineté dans de nombreux domaines stratégiques. Tout au contraire, nous devons nous fédérer sur des projets européens pour assurer notre indépendance à l'égard des grandes puissances continentales.

8 SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE : PAS D'INDÉPENDANCE SANS DÉVELOPPEMENT DU PARC NUCLÉAIRE EUROPÉEN

- **Augmenter rapidement la production d'énergie nucléaire en Europe sans être soumis aux entreprises américaines.**
- **En poursuivant la reclassification du nucléaire en énergie décarbonée pour le rendre éligible aux différents programmes de subvention de transition énergétique.**

Atteindre dans les meilleurs délais la souveraineté énergétique est un enjeu stratégique capital pour l'Union européenne :

- pour **réduire notre dépendance** aux importations d'énergie ;
- pour **ne pas être soumis aux pressions diplomatiques** des pays producteurs et aux fluctuations des marchés ;
- et pour **maîtriser la décarbonation** de notre économie.

Pour atteindre cet objectif à l'horizon 2050, il est absurde d'opposer énergies nucléaire et renouvelables. Certes, l'objectif serait inatteignable sans une part de nucléaire (en énergie de transition), mais l'uranium n'est pas inépuisable. Tant pour atteindre la souveraineté énergétique que pour décarboner l'économie, les deux voies doivent donc être poursuivies simultanément.

Si le nucléaire représente **70% de la production d'énergie française**, il ne représente que **22% de la production de l'Union européenne** (les deux tiers sont produits en France et seuls 11 autres États membres disposent de centrales).

Pour répondre à la crise énergétique que nous connaissons depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine il y a deux ans, l'Union européenne a enfin modifié en 2023 sa doctrine en intégrant le nucléaire dans les énergies vertes afin de tenir les objectifs du **plan REPowerEU**.

Cette évolution doit permettre de **développer le parc nucléaire européen rapidement en s'appuyant sur les petits réacteurs SMR de 4^{ème} génération**. Mais le combat est loin d'être terminé :

- le nucléaire n'a été intégré que difficilement dans le **Net Zero Industry Act** et rien ne garantit qu'il s'y maintiendra à ce stade des discussions ;
- le **programme Euratom** ne permet de financer que les recherches relatives à la sûreté ou à la gestion des déchets et non le développement de nouveaux réacteurs ;
- quant au **Just Transition Fund** qui a pour objet de financer la transformation des centrales à charbon, il exclut toujours le nucléaire de l'éligibilité aux subventions.



SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUE : DÉVELOPPER MASSIVEMENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- **Pour atteindre l'indépendance énergétique et rendre compétitive notre économie, nous proposons un plan de développement des énergies renouvelables à horizon 2050 de 80 milliards d'euros en moyenne par an.**

Si le nucléaire une **énergie de transition indispensable** pour atteindre l'indépendance énergétique et la neutralité carbone en moins de 30 ans, il n'est pas une fin en soi. Parallèlement, il nous faut **investir massivement dans les énergies renouvelables**.

Elles sont déjà importantes en Europe puisqu'elles représentent **39% de la production d'énergie de l'Union**, soit presque le double du nucléaire. Mais les efforts doivent être encore intensifiés :

- le **photovoltaïque au sud** de l'Europe ;
- l'**éolien terrestre au nord** ;
- et l'**hydraulique** déjà performant là où il peut encore être développé.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, l'Union européenne devra investir **2 000 milliards d'euros dans les énergies renouvelables en 25 ans** :

- 100 milliards par an jusqu'à la fin de la décennie ;
- 80 milliards par an à partir de 2030 ;
- et 60 milliards par an à partir de 2040.

L'enveloppe pourrait sembler irréaliste au regard des finances et du déficit de tous les États membres. Toutefois, **80 milliards en moyenne par an, c'est 9 fois moins que les 729 milliards supplémentaires dépensés en Europe durant la seule année 2022** pour protéger les consommateurs des effets de la crise énergétique liée au conflit ukrainien.

En outre, il s'agit de dépenses d'investissements dont les bénéfices seront rapidement plus importants que les dépenses :

- **réduction de la facture énergétique** pour les citoyens européens ;
- **renforcement de la compétitivité des industries européennes** face aux autres continents ;
- **indépendance stratégique** dans un monde où les conflits économiques et politiques s'intensifient constamment.

10

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : INTERDIRE LA CESSIION DE TERRES AGRICOLES À DES GROUPES EXTRA-EUROPÉENS

- **Alors que le départ massif à la retraite des agriculteurs menace notre capacité d'autosuffisance alimentaire, la cession de terres agricoles à des personnes morales extra-européennes destinant la production à l'exportation doit être interdite.**

La France, grenier de l'Europe ? L'expression flatteuse n'a jamais été aussi fausse qu'aujourd'hui. **Passée du 2^e au 5^e rang mondial des exportations en 20 ans**, notre balance commerciale excédentaire ne tient que grâce aux prix des vins et spiritueux (sans lesquels le déficit serait de 6 milliards d'euros).

Les importations ont doublé depuis l'an 2000 et représentent à présent plus de la moitié des denrées consommées par les familles urbaines modestes.

La spécialisation de notre agriculture sur la niche de l'excellence a pour effet de **renforcer les importations sur les denrées alimentaires quotidiennes**.

Nous ne sommes plus en situation d'assurer notre auto-suffisance alimentaire. Les pénuries de certaines denrées au début de la guerre en Ukraine sont une alerte au moment où les risques de conflits sur le continent s'accroissent.

La priorité est bien sûr de **lutter contre la surtransposition des normes** et de **renforcer l'attractivité du métier d'agriculteur** alors que **50% d'entre eux partiront à la retraite à l'horizon 2030**.

Mais nous devons également faire preuve de moins de naïveté en **protégeant les exploitations actuelles** et en **empêchant leur accaparement par des investisseurs extra-européens**, afin que ce qui est produit en Europe permette d'assurer notre autosuffisance alimentaire.

Aujourd'hui, de grands groupes asiatiques achètent à des prix défiant toute concurrence des terres agricoles en France et en Europe pour exporter leur production à l'étranger. À titre d'exemple, une multinationale chinoise a acheté 1 600 hectares dans l'Allier au double du prix du marché. En Roumanie, plus de 10% des terres agricoles sont détenus par des groupes non-européens.

11 SOUVERAINETÉ SANITAIRE : UNE VÉRITABLE AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

- **Créer une véritable Agence Européenne des Médicaments, sur le modèle du BARDA américain, dotée de pouvoirs réels et chargée du contrôle de la production et des stocks en Europe.**

Pénurie de masques pendant la crise de la Covid-19, **pénurie régulière de médicaments ces dernières années, y compris pour des génériques et des molécules courantes comme le paracétamol**. En 2022, 3 700 ruptures ou risques de rupture ont été signalés, contre moins de 200 il y a dix ans.

Les causes sont multiples : **délocalisation hors d'Europe** des sites de production, **augmentation des exportations** vers des marchés comme la Chine, désintérêt des groupes pharmaceutiques pour les **génériques dont les marges de profit sont faibles**.

Visionnaire en 2019, notre proposition est plus que jamais d'actualité : nous voulons **faire de l'Agence Européenne des Médicaments (AEM)**

une autorité stratégique chargée du contrôle de la production et des stocks de médicaments pour assurer notre autosuffisance sanitaire, sur le modèle du BARDA américain (*Biomedical Advanced Research and Development Authority*).

En effet, contrairement au fonctionnement actuel de l'AEM qui évalue et supervise le développement des nouveaux médicaments pour garantir la sécurité des consommateurs, **le BARDA contrôle également les sites de production stratégiques et lutte contre le trafic de médicaments.**

L'AEM doit voir ses compétences évoluer sur ce modèle.

12 SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE : STOCKER OBLIGATOIREMENT LES DONNÉES PERSONNELLES EN EUROPE

- **Rendre obligatoire le stockage des données personnelles des Européens sur le territoire de l'Union européenne dans des centres de données.**
- **Interdire tout transfert vers un État tiers.**

Lever et harmoniser les obligations nationales de localisation de données personnelles des États membres est une nécessité pour réussir à **créer des géants numériques européens.**

En effet, **la fragmentation des données obère les chances de concurrencer à terme les GAFAM.**

Pour autant, **la libre circulation des données en Europe ne doit pas se traduire par une nouvelle forme de naïveté** face à ces très grands groupes américains, au moment où l'Union européenne est plus démunie que jamais sur cette question,

depuis l'annulation par la Cour de Justice de l'Union européenne du *Safe Harbor* de 2000 qui réglementait les conditions de transferts de données personnelles européennes vers les États-Unis.

L'absence de réglementation européenne multiplie les contrats spécifiques par pays qui fragmentent notre capacité collective. Il est urgent d'**harmoniser nos réglementations sur le stockage des données personnelles** afin de protéger les citoyens européens.

UNE EUROPE QUI PROTÈGE



Si l'Europe est d'abord née pour assurer la paix sur notre continent et en finir avec les guerres entre nations, nous devons faire face aujourd'hui à des menaces sans cesse croissantes qui pèsent à nos frontières : criminalité internationale, conflits armés à nos portes, migrations clandestines de masse. Pour y faire face, les États européens doivent partager leurs souverainetés pour mieux les défendre.

13 UN PROCUREUR GÉNÉRAL EUROPÉEN

- Ce Procureur Général Européen serait à la tête d'un Parquet européen chargé de la lutte contre le terrorisme et la criminalité internationale.

Les réseaux de la criminalité internationale et du terrorisme sont le plus souvent liés et continuellement plus puissants. Ils prospèrent grâce à la faiblesse de la coordination policière et judiciaire.

Parallèlement, si la coopération policière (Europol), judiciaire (Eurojust) et contre la cybercriminalité (E3C) existe, elle balbutie le plus souvent. À titre d'exemple, s'il existe un Procureur public européen, celui-ci n'est chargé que de la lutte contre les fraudes au budget de l'Europe !

Parce que ces réseaux criminels se jouent des frontières, nous proposons la création d'un

Procureur Général européen qui serait à la tête d'un véritable parquet européen chargé des procédures dès que le caractère international ou transfrontalier d'un crime apparaît.

Ce Parquet européen serait composé de 5 offices spécialisés pour lutter contre toutes ces formes de criminalité qui s'entremêlent :

- Office de la lutte contre le terrorisme
- Office du grand banditisme
- Office du blanchiment d'argent
- Office de l'immigration clandestine
- Office de la cybercriminalité

14 UN DÉPARTEMENT D'INVESTIGATION CRIMINELLE EUROPÉEN

- Sur le modèle du FBI, le Département d'Investigation Criminelle Européen (DICE) serait chargé de mener les investigations sur les réquisitions du Procureur Général Européen.

Europol (qui n'est qu'une agence de coopération) serait remplacé ce Département d'Investigation Criminelle Européen capable de mener des enquêtes transfrontalières pour lutter contre le terrorisme et toutes les formes de grand banditisme.



15 UN PÔLE EUROPÉEN DE DÉFENSE À STRASBOURG POUR RENFORCER L'AUTONOMIE STRATÉGIQUE DE L'EUROPE AU SEIN DE L'OTAN

- Renforcer la cohésion de nos politiques de défense pour une plus grande autonomie stratégique européenne au sein de l'OTAN.
- Créer un Pôle européen de la Défense à Strasbourg pour réunir toutes les structures existantes sous un commandement militaire opérationnel.

Au-delà même des déclarations fracassantes de Donald Trump menaçant de rompre le devoir de solidarité à l'égard des Européens qui s'impose entre nations membres de l'OTAN, nous devons prendre en compte avec lucidité le **repli progressif des États-Unis sur eux-mêmes**.

La France et l'Europe ne doivent plus compter seulement sur l'OTAN pour assurer la sécurité de notre continent.

Si la création d'une armée européenne ne correspond à aucune réalité immédiate (puisque les États doivent conserver leur souveraineté militaire), il est en revanche essentiel de **renforcer la cohésion de nos politiques de défense et l'interopérabilité de nos armées**.

Une **plus grande autonomie stratégique européenne au sein de l'OTAN** renforcera notre rôle en son sein.

La « **boussole stratégique** » adoptée en mars 2022, véritable livre blanc de sécurité et de défense européennes, doit notamment **permettre aux États membres d'organiser une capacité de**

déploiement rapide de 5 000 hommes pour répondre à différents types de crise. D'ores et déjà, 5 000 militaires sont déployés sur différents théâtres d'opération comme l'Ukraine, l'Irak, la Somalie, le Niger ou la République centrafricaine.

Aujourd'hui, **les États membres de l'Union européenne consacrent 240 milliards d'euros par an à la défense**. Comparativement, c'est beaucoup plus que la Russie (94 milliards) et presque autant que la Chine.

Pour renforcer cette coopération, nous devons **rassembler les structures qui existent déjà** – l'Etat major (EMUE) créé en 2001, l'Agence européenne de défense (AED) créée en 2004, l'Institut d'études de sécurisation (IESUE), etc. – **dans un Pôle européen de la défense qui serait installé à Strasbourg**.

Ce Pôle européen de défense disposerait d'un **centre de commandement opérationnel** et d'une **Académie européenne de sécurité et de défense** sur le modèle de la *National Defense University* de Washington.

16 SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE DE DÉFENSE

■ Rendre les entreprises stratégiques de défense éligibles au Fonds souverain européen.

L'industrie de défense est un secteur stratégique :

- d'une part, pour assurer notre souveraineté militaire ;
- et, d'autre part, parce qu'il s'agit d'un des rares secteurs économiques où notre balance commerciale est favorable.

Ce tissu industriel de 9 grands groupes et 4 000 PME (dont 450 sont considérées comme stratégiques) représente plus de **200 000 emplois de haute technicité non délocalisables** et 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Le **Fonds Européen de Défense (FEDef)** a pour objet de soutenir des projets transnationaux

du secteur en Europe. Malgré une enveloppe budgétaire de **7,9 milliards d'euros pour la période 2021-2027**, ce fonds ne permet pas à lui-seul de soutenir tous les **investissements nécessaires pour empêcher la vente d'entreprises stratégiques vers des pays tiers** ; pas plus que l'EDIRPA (le fonds européen destiné à stimuler les achats communs d'équipements militaires) qui n'est doté que de 500 millions d'euros.

Comme le propose le Commissaire européen au Marché intérieur et à la Défense, l'Union européenne doit pouvoir être en capacité de **racheter les entreprises d'importance systémique du secteur de la défense**.



17 UN COMMISSAIRE EUROPÉEN AUX MIGRATIONS ET À L'ASILE

- L'un des 27 Commissaires européens doit se consacrer exclusivement à la crise migratoire qui s'installe dans la durée et ne peut plus être diluée dans le périmètre plus large des Affaires intérieures.
- Unifier le droit d'asile, l'attribution des visas et les procédures de reconduite pour avoir des règles communes dans tous les États membres.

Depuis 2015, 1 million de demandeurs d'asile en moyenne par an se présente aux portes de l'Europe. Avec 16% des demandes, la France est le 2^{ème} Etat à recevoir le plus de demandes derrière l'Allemagne.

Beaucoup des propositions que l'UDI avait formulées avec Jean-Christophe LAGARDE, lors de la campagne des européennes de 2019 ont été depuis reprises par la Commission européenne : au premier rang desquelles la nécessité de mieux coordonner les politiques migratoires des États membres.

En effet, si la faute est souvent rejetée sur Bruxelles, la réalité est que l'Union européenne n'a pas de compétences en matière migratoire. Les failles ne sont donc pas au niveau de l'Europe, mais entre les États membres qui n'arrivent pas à coordonner leurs politiques.

L'Union européenne a adopté un **pacte européen sur l'immigration et l'asile**. Il s'agit d'un « paquet de règlements européens » en attente d'une adoption définitive. Mais sur ce sujet – comme

sur celui de l'objectif de porter à 10 000 le nombre d'agents de Frontex – la route est encore longue pour que l'Europe se dote des outils nécessaires pour **répondre aux crises migratoires qui ne cesseront de s'intensifier**.

Même lorsqu'ils font preuve de volontarisme en la matière, les États sont dépassés. C'est la raison pour laquelle nous considérons que **les politiques migratoires et d'asile doivent être pilotées politiquement à l'échelon européen**.

Alors que ce sujet est aujourd'hui dilué au sein du périmètre de la Commissaire européenne aux Affaires intérieures, il apparaît nécessaire que l'un des 27 Commissaires européens consacre exclusivement son temps à cette problématique centrale en créant un **véritable Commissaire européen aux Migrations et à l'Asile**.

Ce Commissaire européen aura une compétence large pour **coordonner la politique migratoire et d'asile qui sera fédérée à l'échelon européen**.

18 UN OFFICE EUROPÉEN DES MIGRATIONS ET DE L'ASILE

- Un Office des Migrations et de l'Asile (OMA) chargé de mettre en œuvre les règles unifiées d'asile, de visa et de reconduite des demandeurs.
- Confier à Frontex – dont les effectifs seront portés à 15 000 en 2032 – les procédures de reconduite que les États peinent à organiser.

Aujourd'hui, l'Agence pour l'asile est seulement chargée d'accompagner les États membres dans la mise en œuvre de leur politique migratoire.

Cette agence doit être transformée en un véritable **Office des Migrations et de l'Asile (OMA)** qui sera chargé d'instruire, à l'échelle européenne, toutes les demandes de visas et d'asile qui seront unifiées.

Pour être recevables, toutes les demandes devront être traitées dans des **centres européens hors des frontières de l'Europe.**

Par ailleurs, pour assurer la maîtrise des frontières et des côtes de l'Europe, **les effectifs de Frontex seront portés à 10 000 en 2027 et 15 000 en 2032.**

Ce corps de garde-côtes et de garde-frontières sera **chargé de procéder aux reconduites** que les États peinent à organiser.

L'EUROPE DES TERRITOIRES

Avoir l'Europe pour horizon ne signifie pas s'éloigner plus encore des réalités territoriales. Tout au contraire. Notre famille politique, à la fois girondine et européenne, a toujours considéré que la décentralisation et la construction européenne procédaient de la même logique subsidiaire : pour chaque politique publique, définir le bon échelon de gestion. Qui mieux que les élus locaux qui ont su conserver la confiance de leurs concitoyens pourront mettre en œuvre les stratégies de dynamisation de leur territoire et mobiliser les fonds structurels européens pour les développer ?

19 DÉCENTRALISER DANS CHAQUE RÉGION LA TOTALITÉ DE LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS

- Transférer aux régions la totalité de la gestion des fonds européens (FEDER, FEADER, FSE, FTJ) pour simplifier les procédures pour les bénéficiaires et pour garantir une plus grande cohérence du développement économique des régions.
- Créer, dans chaque région, une Conférence régionale de gestion des fonds européens associant les départements, les intercommunalités et les communes pour assurer la meilleure utilisation de ces fonds.

Depuis 2014, les fonds européens ne sont plus distribués seulement par l'État mais également par les conseils régionaux. Mais cet effort de décentralisation est largement resté au milieu du gué. En effet si, aujourd'hui, **les régions sont devenues, en théorie, les autorités de gestion et qu'elles gèrent 68% des fonds européens** de développement régional (FEDER), agricole pour le développement rural (FEADER), social européen (FSE) et pour une transition juste (FTJ), **la France demeure largement plus centralisée que ses voisins.**

À titre d'exemple, si un nouveau palier salubre a été franchi en matière de gestion de FEADER, la complexité demeure extrême pour les bénéficiaires. En effet, **si les régions ont obtenu la gestion des crédits et moyens humains pour les mesures qui ne concernent pas la surface agricole** (comme l'installation des jeunes agriculteurs ou la modernisation des exploitations), **l'État conserve la gestion des politiques dites « surfaciques »**, comme l'agriculture biologique, l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

En matière de développement régional, **le principe de subsidiarité doit s'appliquer intégralement.** Ce serait également un moyen utile de **rapprocher l'Europe de ses citoyens en rendant concrètes les aides obtenues.**

Pour simplifier les procédures insupportablement complexes et mener ces politiques publiques au meilleur échelon, **la totalité de la gestion des fonds européens de développement régional doit être transférée aux régions** qui sont le bon échelon pour mener ces politiques publiques.

Mais, pour être totalement efficace, cette décentralisation doit également **associer les autres collectivités à l'échelle d'une région.** Nous proposons donc la **création dans chaque région d'une Conférence régionale de gestion des fonds européens** qui associera les départements, les intercommunalités et les communes afin de garantir la meilleure stratégie d'utilisation de ces fonds et d'assurer le meilleur maillage.

20 DOUBLER LES SUBVENTIONS POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE ET LA PÊCHE DES OUTRE-MER

- **Doubler les aides aux régions ultrapériphériques en répartissant plus justement l'enveloppe de cohésion afin que les 5 millions d'habitants des RUP qui représentent 1% de la population européenne bénéficient *a minima* d'1% des aides.**
- **Mobiliser ces fonds pour soutenir la diversification des cultures et tendre à l'autosuffisance alimentaire (POSEI) et soutenir la pêche (FEAMP) qui contribuent à notre puissance économique.**

6 des 9 régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne sont des Outre-Mer français (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte et Saint-Martin).

Ces régions sont une chance pour l'Europe. Par leur dynamisme et leur diversité, elles participent à notre **rayonnement économique et culturel sur tous les océans**.

Mais ces territoires cumulent des **handicaps structurels liés à leur insularité** qui contribuent à un renchérissement de la vie et des coûts de production.

À ce titre, **les Outre-Mer doivent bénéficier en priorité des politiques de cohésion de l'Union européenne**.

Ce sont toujours des négociations de haute lutte puisque 24 des 27 États membres ne sont pas concernés et perçoivent insuffisamment la nécessité de maintenir et de renforcer ce soutien. Trop souvent, l'Union manque de vision alors que les RUP méritent un traitement différencié.

Sur les 392 milliards d'euros de la politique de cohésion de l'Union, **1,9 milliard est affecté aux RUP**, auxquels doivent être ajouté 281 millions du nouveau dispositif de coopération (Interreg D). **Les 5 millions d'habitants des RUP qui représentent 1% de la population de l'Union européenne** sont loin bénéficier d'1% des aides, alors qu'ils devraient être prioritaires.

Nous proposons de **doubler le soutien aux Outre-Mer, en le portant à 1% du budget de cohésion, soit 4 milliards d'euros**.

Cette augmentation permettra de **revaloriser le programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (Poséi)** qui est un programme indispensable pour maintenir les revenus des agriculteurs et progresser vers l'autonomie alimentaire (en le portant de 280 à 500 millions par an).

Cet effort budgétaire permettra également d'**abonder le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** afin qu'il puisse **maintenir les plans de compensation des surcoût (PCS)** qui sont indispensables pour soutenir la pêche ultramarine.

21 RENFORCER LES DROITS SOCIAUX DES CITOYENS EUROPÉENS INSTALLÉS DANS UN AUTRE PAYS TOUT EN AMÉLIORANT LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES

- Renforcer les droits à l'assurance chômage et à l'assurance maladie, notamment en matière de maladies longue durée, des citoyens européens installés dans un autre État de l'Union européenne.
- Lutter contre les fraudes sociales et mieux équilibrer la charge des prestations entre les pays d'origine et les pays accueillant la main d'œuvre.

Les citoyens européens ont le droit de s'installer dans un autre pays de l'Union pour y travailler. Pour faciliter cette libre circulation, l'Union européenne prévoit depuis 1959 des règles communes visant à protéger les droits en matière de sécurité sociale lorsqu'un Européen change de pays de résidence.

Quatre grands principes s'appliquent :

- un citoyen européen ne cotise que dans un seul pays à la fois ;
- il a les mêmes droits que les ressortissants du pays où il est couvert ;
- les périodes antérieures d'assurance et de travail dans un autre pays sont prises en compte ;
- la prestation est exportable du pays de couverture vers le pays de résidence.

Ces règles sont essentielles pour **faciliter la mobilité de la main d'œuvre** – qui contribue à la croissance économique – et **pour protéger les droits de ceux qui déménagent**. Mais elles doivent encore être améliorées pour **renforcer**

les mécanismes de contrôle des prestations par les États membres et faire face aux fraudes sociales.

Nous souhaitons une **évolution des règles de prestation chômage en augmentant à six mois la période durant laquelle le pays de départ verse les droits** afin de donner de meilleures chances de trouver un emploi et de mieux répartir les dépenses sociales avec les pays d'accueil.

De la même manière, **pour les transfrontaliers vivant dans un pays et ayant travaillé dans un autre au moins un an, il doit revenir à l'État ayant reçu les cotisations de verser les prestations.**

Parallèlement, alors que l'allongement de la vie des Européens se poursuit, **les règles européennes en matière de soins de longue durée doivent apporter une plus grande sécurité aux citoyens européens mobiles** pour garantir leurs droits encore trop disparates entre États.



udi
jeunes

L'EUROPE DE LA JEUNESSE

Échanges universitaires, espace culturel commun, citoyenneté européenne : l'Union européenne est avant tout un formidable campus à l'échelle du continent qui offre une multitude d'opportunités à la jeunesse européenne de décroquer son horizon. Pourtant, nous constatons un recul de l'idéal européen, en particulier chez les jeunes qui n'ont pas l'occasion de vivre ces échanges. Nous devons renouer avec l'universalité et permettre à toute la jeunesse d'en bénéficier pleinement. Ces trois propositions pour une « Europe de la jeunesse » sont une contribution des UDI Jeunes à notre projet européen.

22 UN ERASMUS DE LA RURALITÉ

- L'Erasmus de la ruralité sera un programme d'échange visant à promouvoir la découverte et la valorisation des régions rurales européennes, tout en offrant aux jeunes l'opportunité de vivre une expérience enrichissante et formatrice au cœur de ces communautés, avec un accent porté sur une vision durable de nos campagnes.

Alors que les disparités entre les zones urbaines et rurales se creusent, la jeunesse européenne se trouve souvent confinée à explorer les grandes villes universitaires, limitant ainsi son expérience et sa compréhension de la diversité européenne. Il est temps d'ouvrir de nouvelles perspectives. Un programme novateur s'ouvrirait aux jeunes et aux professionnels européens, les invitant à vivre et à travailler dans les régions rurales de divers pays européens.

Inspiré du succès d'Erasmus, ce programme «Erasmus de la Ruralité» offrirait aux participants la possibilité de s'immerger dans les milieux ruraux européens et de contribuer à une variété de projets, tels que l'agriculture, l'aménagement de l'espace naturel et l'aide aux personnes âgées, pendant une période définie, sans être lié à un programme d'études spécifique.

Accessible à tous les citoyens européens âgés de 15 à 35 ans, sans restriction de statut étudiant ou professionnel, ce projet se diviserait en deux volets : deux tiers des échanges seraient réservés aux jeunes ruraux, tandis qu'un tiers serait dédié aux jeunes urbains désireux de découvrir la vie dans les territoires ruraux.

Les objectifs de ce programme sont multiples : sensibiliser les jeunes aux défis et à la richesse des régions rurales européennes, promouvoir l'échange culturel et découvrir la diversité des modes de vie et des traditions rurales. Il vise également à renforcer les liens entre les personnes issues des milieux urbains et ruraux, tout en offrant une expérience de voyage et d'apprentissage authentique.

Pour assurer son succès, des **partenariats solides avec des acteurs locaux tels que des universités, des entreprises, des associations, des collectivités locales et des organisations de la société civile** seront établis.

Enfin, des mesures seront mises en place pour **garantir que les bourses soient attribuées avant le début des échanges**, assurant ainsi une participation équitable et sans obstacle financier.

23 PASS JEUNES EUROTRANSPORT : METTRE SCHENGEN DANS VOTRE POCHE

- Un Pass Jeunes Eurotransport pour simplifier les déplacements des jeunes en Europe en regroupant toutes les offres de transports publics sous une carte de voyage unique avec des tarifs préférentiels tout au long de l'année.
- Favoriser la mobilité des jeunes tout en encourageant des déplacements plus durables et respectueux de l'environnement.

Ce Pass Jeunes Eurotransports offrira aux jeunes travailleurs et vacanciers une opportunité de voyager au quotidien à travers l'Europe. Conçu pour encourager la mobilité durable et équitable, **ce pass universel permettra aux jeunes de bénéficier de tarifs préférentiels sur tous les modes de transport à faibles émissions de carbone**, tels que les trains, les bus et les métros.

Cette initiative s'inscrit dans une perspective écologique, en favorisant l'utilisation des transports publics et en simplifiant le processus de réservation des trajets à travers le continent. En unifiant les tarifs et en offrant une réduction

commune, le Pass Jeunes Eurotransports facilitera non seulement les déplacements, mais contribuera également à **soutenir une offre de transport renouvelée et élargie.**

Au-delà de ses avantages pratiques, ce pass représente une mesure d'égalité des chances en matière de mobilité pour les jeunes de toutes les régions européennes, participant ainsi au développement territorial et à l'équilibre régional. **En encourageant les déplacements sans limite de temps, il permettra aux jeunes de découvrir différents pays et cultures, renforçant ainsi les liens entre les citoyens européens.**

24

PYXISEUROPEA : LA PLATEFORME EN LIGNE DES JEUNES EUROPÉENS POUR RENOUVELER L'ENGAGEMENT CIVIQUE ET LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

- Créer une plateforme collaborative nommée «PyxisEuropea» pour renforcer l'engagement citoyen des jeunes Européens et faciliter leurs interactions avec les institutions de l'Union européenne.
- Cette plateforme permettra également de partager des opportunités de formation, des offres d'emploi, ainsi que des retours d'expériences professionnelles et bénévoles.

Actuellement, les initiatives similaires sont confrontées à un manque de participation en raison de leur orientation exclusivement politique et de leur manque de concret. Pour remédier à cela, **PyxisEuropea serait élargie pour mettre l'accent sur la citoyenneté, offrant aux utilisateurs la possibilité de poser des questions aux acteurs publics et privés, de signer des initiatives citoyennes européennes et d'autres pétitions.**

Cette plateforme serait également **liée aux institutions européennes, aux universités, aux chambres des métiers et à d'autres institutions pertinentes, offrant ainsi un espace de rencontre et de collaboration pour les jeunes et les professionnels.**

Un répertoire civique serait intégré, répertoriant des associations européennes d'intérêt général avec des témoignages vidéo et un **chat en traduction instantanée pour encourager la communication entre les utilisateurs de tous les pays.**

Cette plateforme permettrait de rapprocher les citoyens européens de leurs institutions et

d'encourager la participation citoyenne en rendant plus accessible et transparent le fonctionnement des différentes instances décisionnelles. En outre, **PyxisEuropea servirait de portail pour les initiatives citoyennes européennes, en fixant des seuils de signataires pour susciter une réponse de la Commission européenne ou du Parlement européen.**

Cette plateforme offrirait également des **informations sur les opportunités de formation, les parcours professionnels et les emplois à travers l'Europe**, favorisant ainsi la mobilité et la compétitivité des jeunes sur le marché européen du travail.

En encourageant les échanges entre les jeunes et les acteurs du monde du travail, PyxisEuropea contribuerait à renforcer la cohésion sociale de l'Union européenne et à construire des ponts entre l'éducation, la formation et l'emploi.

Enfin, elle offrirait un espace pour **partager des expériences professionnelles et bénévoles**, proposer des projets dans divers domaines et faciliter la collaboration entre jeunes de différents pays sans barrière linguistique.

DES MOYENS POUR L'EUROPE

Pour mener le projet de refondation de l'Europe que nous appelons de nos vœux, il lui faut des moyens : des moyens institutionnels pour en finir avec l'inertie qui caractérise trop souvent le processus décisionnel à 27 et des moyens financiers pour que l'Union bénéficie de ressources propres garantissant la mise en œuvre de ses grands projets stratégiques.



25

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET DES COMMISSAIRES PAR ET PARMIS LES MEMBRES DU PARLEMENT EUROPÉEN

- **Élire le Président de la Commission européenne parmi les membres du Parlement européen pour renforcer sa légitimité afin qu'elle procède du résultat des élections européennes.**
- **Le Président ainsi élu présentera une liste de Commissaires européens eux-mêmes élus au Parlement européen représentative des États membres et de la coalition majoritaire.**

En 2014, 87% des Français avaient sanctionné aux élections européennes la liste socialiste. Et pourtant, à rebours du résultat des urnes, la France avait désigné Pierre Moscovici pour la représenter au sein de la Commission européenne.

Cela pourrait se concevoir si le représentant d'un État changeait au rythme du calendrier des élections nationales. Mais ce n'est pas le cas : un Commissaire est désigné pour les 5 ans de la mandature européenne.

Il serait donc plus démocratique que les Commissaires européens soient représentatifs du résultat des élections européennes plutôt que des majorités nationales.

En outre, en étant choisis par les exécutifs des États membres, ces Commissaires européens conservent une loyauté nationale qui prime sur l'intégration européenne et leur synergie au sein de la Commission.

Avec le double objectif de **renforcer la légitimité démocratique des Commissaires européens** et de faire **primer la logique de l'intégration européenne sur les réflexes nationaux**, nous proposons :

- que la **Commission européenne soit élue par le Parlement européen** ;
- et que **les Commissaires soient tous issus des 705 députés européens.**

Selon ce système, le Parlement européen élirait en son sein le Président de la Commission européenne qui serait chargé de proposer une Commission représentative de la majorité parlementaire européenne et non une somme des exécutifs des États membres. Le Parlement se prononcerait une nouvelle fois pour valider cette Commission.



26 DROIT D'INITIATIVE LÉGISLATIVE DU PARLEMENT EUROPÉEN

- Renforcer le pouvoir d'initiative législative du Parlement européen pour rééquilibrer les pouvoirs.
- Réserver, comme au Parlement français, des séances à un ordre du jour fixé à l'initiative du Parlement.

L'initiative législative appartient à la commission européenne. Les traités de Maastricht et de Lisbonne n'ont fait évoluer qu'à la marge cette règle en concédant au Parlement européen le pouvoir de demander à la Commission de soumettre une proposition.

Il en résulte un déséquilibre très fort en défaveur de ceux qui ont été élus pour représenter les citoyens européens.

Or, **les démocraties matures sont caractérisées par un équilibre entre pouvoirs exécutif et législatif.** Ce sont les régimes illibéraux qui symétriquement saucissonnent le pouvoir législatif des assemblées délibérantes pour contrôler leur capacité d'initiative.

Pour plus de démocratie et renforcer la confiance des citoyens européens dans leurs institutions, **il est nécessaire que le droit d'initiative soit partagé entre la Commission et le Parlement européen.**



27 **REEMPLACER LES CONTRIBUTIONS NATIONALES PAR DES RESSOURCES PROPRES DE L'UNION EUROPÉENNE**

- **Remplacer les contributions nationales au budget de l'Europe par des ressources propres pour renforcer la libre administration des politiques européennes.**
- **Affecter le montant de ces ressources françaises au financement de nos politiques de solidarité : 50% pour le logement, 50% pour la dépendance.**

Le budget de l'Union européenne est principalement financé par les contributions des États membres (57%) fondées sur le revenu national brut (RNB).

Ce système, déjà dénoncé par Jean Monnet, fragilise depuis l'origine l'action européenne en maintenant des égoïsmes nationaux ; chaque État estimant devoir bénéficier de dotations équivalentes à sa contribution.

En 2023, sur 168,5 milliards d'euros de budget annuel de l'UE, 100,9 milliards ont été des contributions nationales RNB, dont 17,2 milliards d'euros de la France.

Pour franchir un palier dans l'intégration européenne et mutualiser nos politiques, il est déterminant que le budget de l'Union européenne puisse reposer sur ses ressources propres.

Nous proposons de **supprimer cette contribution nationale RNB et de la remplacer par une ressource propre de l'Union européenne : la taxe sur le carbone importé.**

2,25 milliards de tonnes de carbone en moyenne sont importées dans l'Union européenne chaque année. Une taxe de 45€ par tonne de carbone importée permettrait de compenser intégralement la suppression des contributions nationales RNB.

Ce montant est réaliste puisque, depuis 2023, la tonne de CO² se négocie à plus de 100€ dans l'Union européenne dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SEQE).

En outre, concernant la France, nous proposons **d'affecter ces 17 milliards d'économie au financement des politiques de solidarité attendues par tous nos concitoyens** et qui ne peuvent être financées aujourd'hui :

- **8,5 milliards pour la dépendance ;**
- **8,5 milliards pour le logement.**



udi[★]

LE CENTRE DROIT

22bis, rue des Volontaires 75015 Paris
01 53 71 20 17 contact@parti-udi.fr



UDI_OFF



UDI